

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

SECTION SENIORS

Réunion du mercredi 15 mars 2023

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langenfeld – Bruno Lefevre**

Excusé : **M. Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

Le tirage au sort des ¼ de Finale de la Coupe de l'Hérault Seniors du 19 mars 2023, effectué le mercredi 8 mars 2023 à 17h dans les locaux de France Bleu Hérault à Montpellier, 474 allée Henry II de Montmorency à Montpellier, et diffusé en facebook live, en présence de :

M. David Blattes, Président du District de l'Hérault de Football

M. Mazouz Belharbi, Président de la Commission de la Pratique Sportive

M. Nicolas François, France Bleu Hérault

M. Jean-Philippe Bacou, permanent du District

Les clubs en lice

a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec prolongations et épreuve des tirs au but si nécessaire :

BAILLARGUES ST BRES 1/CLERMONTAISE 1

FRONTIGNAN AS 1/M. PETIT BARD FC 1

M. ATLAS PAILLADE 1/POUSSAN CA 1

ST THIBERY SC 1/PAULHAN ES 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

FRONTIGNAN AS 1/M. PETIT BARD FC 1

Du 19 mars 2023

Est reportée au 22 mars 2023

(Accord des clubs)

M. ATLAS PAILLADE 1/POUSSAN CA 1

Du 19 mars 2023

Est avancée au 18 mars 2023

(Accord des clubs)

D1

PAULHAN ES 1/M. ARCEAUX 1
CORNEILHAN LIGNAN 1/BAILLARGUES ST BRES 1
ST THIBERY SC 1/CASTELNAU CRES FC 2

Du 19 mars 2023

Sont reportées au 9 avril 2023 (week-end de Pâques), journée de rattrapage au calendrier général
(Coupe de l'Hérault Seniors)

M. ARCEAUX 1/ST THIBERY SC 1

Du 26 mars 2023

Est avancée au 25 mars 2023

(Accord des clubs)

D2

⚽ Poule A

SETE OLYMPIQUE FC 1/M. PETIT BARD FC 2

Du 26 mars 2023

Est avancée au 25 mars 2023

(Accord des clubs)

D3

⚽ Poule C

POUSSAN CA 1/LAVERUNE FC 2

Du 19 mars 2023

Est reportée au 9 avril 2023 (week-end de Pâques), journée de rattrapage au calendrier général
(Coupe de l'Hérault Seniors)

D4 ET 5

⚽ Poule D

ST JEAN VEDAS 3/CASTRIES AV 2

Du 14 mai 2023

Est avancée au 30 avril 2023, journée de rattrapage au calendrier général

(Complexe indisponible du 11 au 14 mai 2023 – inversion du match aller du 12 février 2023 demandée via footclubs par le R.C. VEDASIEN le 16 janvier 2023, refusée le 3 février 2023 par le service compétitions, en l'absence de réponse de l'AV. CASTRIOTE dans le délai réglementaire)

En cas de match non joué le 30 avril 2023, la rencontre sera reportée d'office au 7 mai 2023.

VÉTÉRANS

⚽ Poule A

VALERGUES AS 3/M. ARCEAUX 3

Du 10 mars 2023

Est reportée au 4 avril 2023

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

CLERMONTAISE 3/LAMALOU FC 3

Du 10 mars 2023

Est reportée au 7 avril 2023 (week-end de Pâques), journée de rattrapage au calendrier général
(Match non joué – vent violent)

FORFAIT

MEZE STADE FC 3

56152.1 – D4 et 5 (G) du 12 mars 2023

Contre SUD HERAULT FO 3

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe SUD HERAULT FO 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe MEZE STADE FC 3 avec amende de 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile) pour en reporter le bénéfice à l'équipe SUD HERAULT FO 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 201 €

Indemnité kilométrique

67 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club MEZE STADE F. C.

FORFAITS GÉNÉRAUX

LE POUGET US 2

D4 et 5 (E)

Courriel du 10 mars 2023

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FC PEZENAS 1

D4 et 5 (H)

Courriel du 14 mars 2023

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

MEZE STADE FC 3

D4 et 5 (G)

L'équipe totalise trois forfaits :

04/12/2022 contre PAULHAN ES 2

12/02/2023 à LAMALOU FC 2

12/03/2023 contre SUD HERAULT FO 3

Amende : 70 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

ROC SOCIAL SETE 1

50381.2 – D3 (C) du 12 mars 2023

MAUGUIO CARNON US 4

51025.2 – Vétérans (A) du 10 mars 2023

LA PEYRADE OL 3

50778.2 – Vétérans (B) du 11 mars 2023

M. PAILLADE MERCURE 2

50779.2 – Vétérans (B) du 11 mars 2023

ST THIBERY SC 4

50977.2 – Vétérans (E) du 10 mars 2023

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 29 mars 2023**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 22 mars 2023

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou